

## Propositions de la SFT, du CNOM, des Fédérations hospitalières et d'UNICANCER relatives à la télémédecine

04/10/2017

« La pratique de la télémédecine implique de nombreux acteurs. Tous contribuent à l'exercice de la médecine à distance, grâce aux technologies numériques. La télémédecine n'est pas un acte technologique mais un acte médical à part entière avec un service médical rendu aux patients. Cela nécessite que le besoin soit bien ciblé comme celui de l'usage bénéfique des outils de la santé connectée dans la coordination efficiente des soins dans les réalités, c'est à dire sur les territoires.

A cet égard, notamment dans cette période de construction du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2018, le CNOM, la SFT et les Fédérations hospitalières (FHF, FHP et FEHAP) UNICANCER souhaitent rendre publiques leurs propositions ».

Dans ce communiqué de presse, les organisations précitées présentent cinq propositions pour "débloquer" la télémédecine en France : basculer le financement de la télémédecine dans le droit commun de la Sécurité sociale, identifier dans la nomenclature de l'Assurance maladie des indicateurs qualités de la télémédecine, permettre, dans le cadre réglementaire exactement défini, le développement de plateformes de téléconseil médical personnalisé pour améliorer l'accessibilité aux prises en charge médicales, réviser le cadre réglementaire, et enfin, former les professionnels de santé à la santé connectée et la télémédecine.